



Commune  
de  
**Tarcenay**

13 Grande Rue - 25 620 TARCENAY

Tel : 03 81 86 78 88 - Fax : 03 81 86 74 65

mairie.tarcenay@wanadoo.fr

**Horaires d'ouverture au public :**

Lundi de 17h00 à 19h00

Mercredi de 08h30 à 11h30

Jeudi de 13h00 à 16h30

Samedi de 08h30 à 10h30

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date et lieu : 24 novembre 2016 – Mairie de Tarcenay – Heure de début : 20h15 – Heure de fin : 23h00**

Secrétaires de séance : Anne Henry et Michel Dartevel

Le compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance signé par les membres du conseil.

**Présents** : Maxime Groshenry, Christophe Faivre-Pierret, André Vergey, Patrice Prétot, Isabelle Lefebvre, Pierre Clause, Martine Cuinet, Nicolas Cretin, Michel Dartevel, Céline Débois, Isabelle Gagnet-Cantin, Anne Henry, Emmanuel Lacombe, Aude Maire, Sébastien Rognon.

### **Rappel de l'ORDRE DU JOUR :**

1. Mise à jour des tarifs.
2. Recrutement des agents recenseurs.
3. Dotation forfaitaire de recensement.
4. Forêt : assiette, dévolution et destination des coupes 2017.
5. Forêt : affouage sur pied 2016/2017.
6. Demande de subvention pour l'espace ludique (réserve parlementaire).
7. Convention de servitude avec ENEDIS.
8. Divers.

Monsieur le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour des points suivants :

9. Convention avec le Cabinet DSC Avocats
10. Convention de mise à disposition avec le Conseil Départemental des données du Scan25
11. Demandes de subventions au titre de la DETR 2017

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le rattachement à l'ordre du jour de ces trois points.

## 1. Mise à jour des tarifs

<b>Salle des fêtes</b>	Caution	800 €
	Nettoyage des extérieurs	250 €
	Nettoyage intérieur	150 €
<i>La location de la salle est <b>réservée aux habitants de Tarcenay</b></i> <i>(Nota : les consommations de chauffage, eau, électricité et gaz viennent <u>en sus</u>)</i>		
	WE (V-S-D-L)	350 €
	Jour supplémentaire	80 € / j
	Jour en semaine	80 € / j
	Jour en semaine suite à des obsèques	Gratuit
	Jour férié en semaine	200 € / j
<b>Occupation du domaine public (&lt; 20 ares)</b>		60 € / an
<b>Cimetière</b>	Concession trentenaire	100 € / m <sup>2</sup>
	Caveau communal	2 000 €
	Caveau communal – concession trentenaire	100 €
	Columbarium - case	600 €
	Columbarium – concession trentenaire	100 €
<b>Assainissement collectif (PAC)</b>	Branchement sur réseau - 1 <sup>er</sup> logement	2 500 €
	Branchement sur réseau - par logement supplémentaire	1 500 €
	Branchement sur réseau - par local artisanal ou commercial supplémentaire	700 €
	Redevance annuelle fixe	120 €
	Tarif à la consommation	1 € / m <sup>3</sup>
<b>Assainissement non collectif (SPANC)</b>	Contrôle diagnostic des installations existantes sur demande expresse ou dans le cadre d'une cession : <b>contrôle et déplacement</b>	230 €
<b>Convention avec Naldéo</b>	Contrôle diagnostic des installations existantes (1 <sup>er</sup> contrôle) dans le cadre d'une opération groupée sous maîtrise d'ouvrage collectivité : <b>contrôle et déplacement</b>	130 €
	Contrôle périodique des installations existantes : <b>contrôle et déplacement</b>	130 €
	Contrôle de conception et de bonne exécution dans le cas d'une maison ou rénovation y compris la visite de contrôle : <b>étude de dossier et déplacement</b>	270 €
<b>Cession de bois</b>		7 € / stère TTC
Cession de bois blanc		4 € / stère TTC

Ces tarifs entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## 2. Recrutement des agents recenseurs

Un recensement de la population se déroulera à Tarcenay du 19 janvier au 18 février 2017. Régine GILLARD et Bernard MENETRIER ont effectué le dernier recensement en 2012, ils ont donné leur accord pour renouveler l'expérience.

Ainsi, il convient d'autoriser le Maire à prendre une délibération pour nommer Régine GILLARD et Bernard MENETRIER comme agents recenseurs pour la commune de Tarcenay en 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces deux nominations.

*A noter qu'un flyer, spécifique au recensement, est distribué avec ce compte-rendu.*

*Il est important de savoir que toutes les données collectées sont strictement confidentielles. Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Et toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.*

## 3. Dotation forfaitaire de recensement

En application de l'article 30 du décret du 5 juin 2003, les montants actualisés de la dotation forfaitaire de recensement (1,72 € par habitant et 1,13 € par logement) sont diminués par application de coefficients correctifs pour prendre en compte le taux de retour direct par Internet, constaté au niveau national.

Un arrêté du 26 août 2016 fixe ces coefficients correctifs pour l'enquête de recensement de 2017.

Pour cette enquête, le taux de collecte par Internet à prendre en compte est le suivant : 0,33.

Le **coefficient correctif** pour la partie de la dotation correspondant aux **habitants** est donc de **0,87**.

Le **coefficient correctif** pour la partie de la dotation correspondant aux **logements** est donc de **0,92**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'inscrire au budget la dotation forfaitaire affectée aux deux agents recenseurs.

## 4. Forêt : assiette, dévolution et destination des coupes 2017

La commission bois s'est réunie le 20 octobre dernier, en présence du garde de l'ONF Antoine VALLET. Il a été proposé un contrat d'approvisionnement hêtre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce contrat d'approvisionnement et autorise le Maire à prendre une délibération en conséquence.

De plus, le Conseil Municipal est informé :

- de l'état d'assiette 2017 dans le cadre du plan d'aménagement. Il concernera les coupes 4, 16, 20, 21, 24 et 26,

- du renouvellement des résineux en contrat de petits bois,
- des six pistes forestières à réaliser (trois au Grand Mont, une aux Fallets et deux aux Essarts).

#### 5. **Forêt : affouage sur pied 2016/2017**

Il est proposé les coupes réservées à l'affouage sur pied 2016-2017 : ce seront les coupes n°30 et n°31, ainsi que les emprises de chemins pour la réalisation des pistes forestières des coupes n°30 à 35.

#### 6. **Demande de subvention pour l'espace ludique (réserve parlementaire)**

Les trois dossiers de demandes de subventions déposés à la DDT, au Conseil Départemental et à la CAF ont été déclarés complets et sont actuellement à l'instruction.

Afin de pouvoir bénéficier d'une subvention résultant de la réserve parlementaire de Monsieur le Sénateur Martial BOURQUIN. Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal. Une délibération sera prise dans ce sens.

#### 7. **Convention de servitude avec ENEDIS**

Dans le cadre du projet SYNNOV, la centrale du Groupe Bonnefoy installée à Mérey-sous-Montrond va transformer en combustible les refus de son centre de tri. L'électricité produite par cette centrale de gazéification des déchets du bâtiment sera réinjectée sur le réseau électrique public ENEDIS.

Pour des raisons techniques, cette électricité produite ne peut être réinjectée proche de la source de production. Le choix d'ENEDIS s'est porté sur la réinjection sur la commune de TARCENAY, en haut de la rue de la Poste, vers l'intersection avec la RD67. Cela implique la mise en place, par ENEDIS, d'une ligne HTA enterrée depuis le point de production (site de gazéification) jusqu'au point de réinjection.

Cela implique donc le passage de cette nouvelle ligne HTA sous une partie des rues et accotements de la Commune.

Il est nécessaire de signer deux conventions avec ENEDIS. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise le Maire à signer ces deux conventions.

#### 8. **Convention avec le Cabinet DSC Avocats**

Il s'agit de signer une convention d'assistance juridique avec le Cabinet DSC Avocats, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 30 novembre 2017. Elle a pour objet d'assister et de conseiller la commune en matière juridique sur toutes les problématiques de droit public. Les honoraires s'élèvent à un montant forfaitaire de 1800 € HT pour la prestation annuelle, correspondant à un taux horaire préférentiel de 120 € HT, soit 15 heures annuelles. Les heures non utilisées seront reportées l'année suivante, en cas de reconduction de cette dernière.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise le Maire à signer cette convention.

#### 9. **Convention de mise à disposition avec le Conseil Départemental des données du Scan25**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec le Conseil Départemental une convention relative à la mise à disposition des données du Scan25. En effet, en accord avec l'IGN, le fond géographique de référence, acquis par le Conseil Départemental, est mis à la disposition des collectivités et utilisateurs identifiés afin qu'ils puissent disposer d'informations géographiques de référence pour :

- mettre en oeuvre un Système d'Information Géographique,
- mieux connaître leur territoire,
- fournir une aide à la prise de décision dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement foncier, et de l'implantation de projets.

## 10. Demandes de subventions au titre de la DETR 2017

La circulaire n°043 du 15 novembre 2016 eu égard à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2017, fait état d'une possibilité, pour des dossiers déposés avant le 15 décembre prochain, de subventions avec des taux compris entre 35 et 50 %.

Compte-tenu de ces taux de subvention très favorables, la commune souhaite déposer plusieurs dossiers :

- Création de trottoirs Rue de la Poste (depuis la RD67 jusqu'à l'intersection avec la Rue du Chalet)
- Création de trottoirs Route de Merey

Ces deux rues seront impactées par les travaux ENEDIS cité précédemment.

- Création de trottoirs rue des Sorbiers.

Cette rue a été impactée par des travaux d'extension de réseaux.

- Réfection du toit d'une partie de l'église (Chœur et Sacristie).

Le Conseil Municipal autorise le maire à prendre une délibération dans ce sens.

## 11. Divers

- Ligue Contre le Cancer :

La campagne menée cette année dans notre village a permis de récolter 6614,24 € de dons au profit de la Ligue Contre le Cancer grâce à la générosité de 230 donateurs et au dévouement des bénévoles.

- Dégât des eaux dans l'église :

Suite à expertise après sinistre, toute la façade nord est prise en charge par l'assurance, soit pour un montant de 8 625,62 € issu du devis de Monsieur Patrice Courget.

- Travaux Rue des Grands Vergers :

Les travaux seront réalisés avant la fin de l'année 2016. Il s'avère nécessaire d'y implanter un candélabre à hauteur du carrefour concerné.

- Remise de médailles :

Daniel CUINET, Maurice BOILLON et Doris CUINET ont reçu la médaille d'honneur communale le vendredi 9 décembre dernier. Elle récompense la compétence professionnelle et le dévouement des élus au service de leur collectivité.

- Projet Vincent Philippe :

Suite à une demande d'utilisation d'un terrain communal (site de la Virolle – Kart Cross) pour implanter une activité de stages motos, le Conseil Municipal, avec 14 voix contre et une abstention, se prononce défavorablement sur ce projet. Un courrier en ce sens sera adressé à Monsieur Vincent Philippe.

- Conseil Communautaire :

Le Conseil Municipal est informé de la tenue du prochain et dernier Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Ornans, à la Salle des fêtes de Tarcenay le vendredi 16 décembre prochain à 20h30.

- Chemin des Vignes :

Des travaux ont été réalisés à l'extrémité de la rue des Vignes. Ils ont permis la création d'une aire de retournement nécessaire à la collectivité (camion poubelle, engin de déneigement). Ils permettent également de créer une amorce pour un chemin permettant l'entretien et l'exploitation de la forêt communale située derrière ce secteur.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23h00.

Les secrétaires de séance :

Anne Henry


Michel Dartevel

---

## INFORMATIONS

---



Le  dont c'était la trentième édition nationale, s'est déroulé à Tarcenay les 2 et 3 Décembre.

Dès le mois de juin, le comité d'organisation, composé de 7 personnes, s'est mis à la tâche. Grâce au soutien de la municipalité, à la mobilisation de 80 bénévoles, à la participation de la population du village et des villages voisins, le Téléthon des 4 Monts a remporté un franc succès et généré une belle fête de village.

Dès le vendredi soir, nous avons pu assister à un concert donné par l'EMIPO en l'église.

Puis, le samedi à 11 h, la manifestation a repris par le lancement fil rouge qui consistait en une marche sponsorisée de 1 km 200 dans le village, chaque tour effectué rapportait 1 € au téléthon. Résultat : 2 300 tours à 19 h.

Diverses animations, dont la fabrication artisanale d'un comté, ont eu lieu tout au long de la journée.

Pour conclure la fête, une tartiflette/karaoké a été servie à 236 personnes.

Solidarité, partage et convivialité étaient au rendez-vous.

Ce formidable élan permet au comité de reverser la somme de :

**10 452,40 € à l'AFM TELETHON.**

MERCI aux membres du comité qui m'ont soutenue dans l'aventure

MERCI à nos sponsors, à nos partenaires, à vous tous les bénévoles, et à vous, les participants, pour votre dévouement, votre présence et votre générosité.

Isabelle PETITJEAN, présidente du comité du Téléthon des 4 Monts.